



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

LE PRÉFET DU GERS

**LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS**

Auch, le 04/10/2024

Madame, Monsieur,

Nous savons que les trésoreries des exploitations agricoles sont mises à mal depuis plusieurs mois en raison notamment des aléas climatiques. Certains d'entre vous ont connu des pertes importantes et nous le déplorons. Mais nous savons aussi que votre rôle dans la souveraineté agricole de la France est primordial.

Parce que le Gouvernement a entendu vos revendications, constaté vos difficultés et votre mal-être, il a mis en place des mesures visant à simplifier votre quotidien.

Ainsi, nous avons engagé des discussions concernant de potentielles mesures de dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB). Nous vous rappelons que cette mesure ne peut être prise que dans un cadre réglementaire précis, lié notamment à la possibilité d'identifier un aléa climatique. Dans l'attente de la réception de données consolidées sur les récoltes et les vendanges, nous avons prévu de nouvelles réunions durant le mois de novembre sur ce sujet.

Conscients de la situation financière incertaine à laquelle vous pouvez être confrontés, nous souhaitons porter à votre connaissance certains dispositifs d'aide auxquels vous pouvez d'ores et déjà prétendre en attendant :

Tous les contribuables qui ont la possibilité de demander l'octroi d'un délai de paiement de la TFNB jusqu'en décembre 2024, sans majoration.

Pour ce faire, chaque agriculteur rencontrant des difficultés est invité à se rapprocher des services de la DDFIP (Services des impôts des particuliers) pour une étude de sa situation financière. Cette prise de contact peut être effectuée soit par téléphone (numéro national : 0809 401 401), soit en déposant une demande sur le compte fiscal du particulier (impots.gouv.fr).

Par ailleurs, la DDFIP organise à destination des agriculteurs du département des permanences physiques spécifiques du 7 au 10 octobre prochains selon le calendrier et les lieux indiqués dans le tableau joint en annexe de ce courrier.

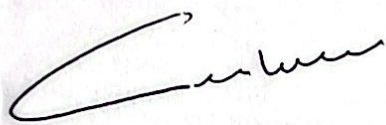
Nous attirons votre attention sur l'importance de la date du 10 octobre pour les contribuables qui ont choisi les années précédentes le prélèvement à l'échéance : la DDFIP est en mesure d'arrêter ce prélèvement qui devrait avoir lieu le 25 octobre prochain et de proposer des délais de paiement étudiés en fonction des difficultés financières exposées.

Dans le cadre de cette relation personnalisée, les agents de la DDFIP pourront également étudier le cas des agriculteurs qui n'ont pas à ce stade choisi le paiement dématérialisé (mensualisation, prélèvement à l'échéance) et qui paient soit par chèque, soit en numéraire, soit par carte bancaire auprès d'un buraliste (cotisation inférieure à 300 €), ou encore via internet. En revanche, pour les contribuables mensualisés et à jour de leurs prélèvements mensuels, il ne reste qu'un prélèvement (celui d'octobre) et chacun a reçu un échéancier rectifié en septembre pour lisser les éventuelles augmentations de la TFNB 2024.

Nous encourageons tout agriculteur faisant face à des difficultés financières à profiter de ces dispositifs d'accompagnement individuel.

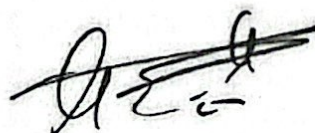
Nous vous assurons une nouvelle fois de notre soutien et de notre présence à vos côtés, aujourd'hui et face aux défis de demain. Nos services respectifs sont à votre écoute pour échanger et faciliter votre travail. Sans ses exploitants agricoles, le Gers n'est rien.

Le Préfet du Gers



Laurent CARRIE

La Directrice départementale des Finances
publiques du Gers



Catherine PERINETTI

Annexe :

Calendrier et lieux des permanences organisées par la DDFIP du 7 au 10 octobre 2024 :

Date	Horaire	Lieu	Adresse
7/10/2024	9h00 à 12h00 13h30 à 16h30	France – Services	Avenue Saint – Roch Mirande
7/10/2024	13h30 à 16h30	France – Services	49 Rue du Marcadiou Samatan
9/10/2024	13h30 à 16h30	France – Services	62 Rue Adolphe Cadéot Fleurance
9/10/2024	13h30 à 16h30	France – Services	80 Route National Nogaro
10/10/2024	13h30 à 16h30	France – Services	1 Place de la République Eauze
10/10/2024	9h00 à 12h00 13h30 à 16h30	Direction départementale des Territoires	19 place du Foirail Auch
10/10/2024	13h30 à 16h30	France – Services	38 rue de l'Adour Plaisance du Gers.
10/10/2024	13h30 à 16h30	France – Services	18 rue des Cordeliers Vic-Fezensac